



RAPSE

La Lettre

N° 138
18 avril
2017

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

Rassembler sur des contenus

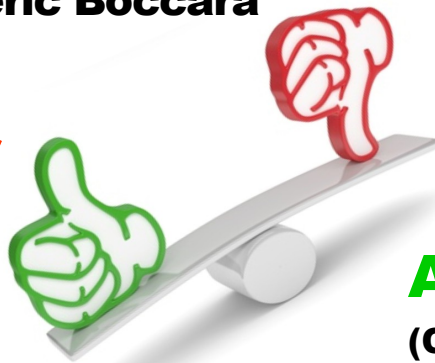


AU CESE : LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

Rapporteur : Frédéric Boccara

127 pour

(tous les autres...)



20 contre

(medef...CPME)

Abstentions 24

(CFDT)

Sommaire

- ✓ 1) Le CESE adopte le texte : Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité présenté par Frédéric Boccara.....Pages 1/6



2017-07 LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

Les PME/TPE sont un levier important de création d'emplois. Réparties au cœur du pays, dans tous les territoires, ces plus de 2,5 millions d'entreprises sont abordées dans leur diversité.

La nouveauté majeure est la révolution informationnelle, dont nous vivons la phase numérique. Elle appelle une autre façon de faire et d'autres critères d'appréciation de l'activité des entreprises, donnant un rôle clé aux capacités humaines, à la formation, à la recherche, aux investissements immatériels, et donc à l'efficacité, qui concerne l'ensemble de la valeur ajoutée rapportée à la mise de fonds, au-delà de la rentabilité.

La transition écologique pose des enjeux similaires, de formation et d'investissement, pour qu'elle soit réussie.

Articuler financement et développement des PME/TPE pour le bien commun - à savoir l'emploi et la valeur ajoutée dans l'efficacité - est crucial. Cela demande une ambition à la fois économique, sociale et culturelle et de sortir d'une certaine méfiance qui nuit à la relation entre PME/TPE et système bancaire et financier.

Les financements sont variés : fonds propres, crédit bancaire, financements de marché, épargne. Le financement bancaire est le principal, d'autant plus que la situation des fonds propres s'est améliorée.

Les crédits sont certes plus abondants que lors de la crise financière mais leur croissance reste limitée (+ 2,7% en 2016 contre 10,1 % pour les grandes entreprises) et les dispositifs mis en place depuis ont apporté une certaine amélioration (médiation bancaire, Bpifrance, notamment). De leur côté, les financements par épargne, de marché ou de gré à gré, apportent un réel appui. Mais l'abondance de crédit profite surtout à l'immobilier d'entreprise et insuffisamment à l'investissement en machines. Il ne redémarre d'ailleurs pas pour les PME/TPE.

Deux points aveugles ont en outre été identifiés : le financement de l'immatériel et celui de la trésorerie. Enfin, malgré des taux d'intérêt nominaux assez bas, différents mécanismes conduisent à ce que le poids des charges financières prélevées sur les profits bruts des PME/TPE soit élevé (entre 27 % et 40%, en moyenne, dont la moitié en intérêts des prêts et garanties).

Comment la puissance publique peut agir pour améliorer le fonctionnement du couple banques/PME-TPE tout en laissant la responsabilité à ces acteurs.rice.s et à l'écosystème existant ? Comment appuyer une sélectivité des financements davantage basée sur l'efficacité globale que sur la rentabilité financière ? Cela concerne la formation des conseiller.ère.s bancaires comme celle des chef.fe.s d'entreprise. Cela concerne aussi l'orientation des



Frédéric Boccara

Est économiste, diplômé de l'ENSAE qui forme les administrateurs de l'Insee, docteur en économie et chercheur associé au CEPN-Université de Paris 13.

Il co-anime la revue *Economie & Politique*. Il est membre du Comité exécutif national du PCF et du CA des économistes Atterrés.

Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances et à la section des affaires européennes et internationales en tant que personnalité qualifiée.

Contact :

frederic.boccara@lecese.fr
01 44 43 64 28

financements et la mise en œuvre de critères liés au développement, à l'emploi et à la valeur ajoutée : fonds régionaux, crédit bancaire, rôle de Bpifrance, garanties mutualisées, action de la BCE et de la BEI, encadrement réglementaire, fléchage de l'épargne.

Par ailleurs, la dégradation des délais de paiement, la relation entre PME et grands groupes, l'Économie sociale et solidaire (ESS) ou les entreprises en difficulté doivent être prises en compte.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

► Orienter le crédit bancaire vers les PME/TPE avec des critères précis

☑ Faire levier sur le crédit bancaire avec des Fonds régionaux de garantie, de bonification et d'amorçage dédiés aux PME et TPE, abondés par l'État, pour favoriser l'investissement porteur de développement, d'emploi et d'efficacité.

☑ Faciliter la transformation numérique efficace et l'investissement immatériel (dont la formation et la recherche) par des prêts de moyen terme aux dépenses immatérielles sans caution personnelle et sans garantie, avec différé de remboursement à partir du « prêt croissance TPE » de Bpifrance.

☑ Changer la dimension de Bpifrance pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit.

► Améliorer la relation banques / PME-TPE

☑ Limiter le recours par les banques aux garanties sur les biens personnels des dirigeant.e.s de PME/TPE et promouvoir les garanties par des sociétés de caution mutuelle.

☑ Pérenniser les missions de la Médiation du crédit et les élargir au conseil en amont des PME/TPE.

☑ Renforcer la filière du métier de conseil bancaire aux TPE

► Transparence et implication régionale

Enrichir l'information publique sur les crédits accordés aux PME/TPE et organiser des conférences annuelles régionales et nationales, avec les CESER et le CESE, sur le suivi de ces crédits, des investissements qu'ils ont permis de réaliser et leurs effets notamment sur l'emploi et la valeur ajoutée.

► Fonds propres et épargne

☑ Moduler à la baisse l'impôt sur le résultat des PME/TPE en cas d'affectation de celui-ci en fonds propres à des fins d'investissements productifs, porteurs d'emploi.

☑ Orienter une partie des fonds et des réserves de l'assurance-vie des ménages, de l'épargne solidaire et de l'épargne salariale des entreprises vers le financement des PME/TPE.

► Appui à la gestion

☑ Valoriser la mission « conseil de gestion » aux dirigeant.e.s d'entreprises par les expert.e.s-comptables et systématiser la proposition d'un volet optionnel « conseil de gestion » aux dirigeant.e.s de PME/TPE.

☑ Renforcer la culture et la formation en gestion financière d'entreprise des PME/TPE.



► Relations inter-entreprises

- ☑ Responsabiliser les grands groupes pour qu'ils assument les frais de recouvrement de leurs retards de paiement, en prévoyant, au-delà des pénalités prévues, une clause optionnelle d'affacturage inversé dans tout contrat avec leurs fournisseurs PME/TPE.
- ☑ Envisager une diminution progressive de 60 jours à 30 jours du délai légal maximal de paiement inter-entreprises.

► International

- ☑ **Inciter la Banque centrale européenne (BCE) à cibler ses refinancements aux banques de la Zone euro en faveur des PME/TPE selon des critères d'emploi et de valeur ajoutée.**
- ☑ Mettre au coeur des négociations internationales de Bâle la facilitation du crédit accordé aux PME/TPE.
- ☑ Financer la Banque européenne d'investissement (BEI) par une partie du « *Quantitative Easing* » de la BCE pour atteindre l'objectif des 100 Md€ dédiés aux PME/TPE du Plan Juncker, d'ici 2020.

► PME en difficulté

- ☑ Renforcer de façon significative la visibilité du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et renforcer ses moyens financiers et humains.
- ☑ Faire du développement des PME/TPE une des priorités du dispositif des conventions de revitalisation des territoires en lien avec l'emploi.

► Économie sociale et solidaire (ESS)

- ☑ Étendre aux entités de l'ESS tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les autres PME/TPE.
- ☑ Faire que 50 % d'une subvention votée pour une association soit versé avant le 31 mars de l'année concernée.

Déclaration de vote des groupes

Pour : Agriculteurs

Artisans

Associations

CFE-CGC

CFTC

CGT

FO

Coopération

Mutualité

Outre mer

Pour : Personnalités qualifiées

Professions libérales (90 % de TPE)

UNAF

UNSA

Organisations étudiantes et
mouvements de jeunesse

Contre : groupe dit des « Entreprises »
(Medef)

Abstention : CFDT



Quelques illustrations complémentaires à l'introduction.

Les PME/TPE, y compris les entités de l'économie sociale et solidaire (ESS), constituent une population très diverse de plus de 3 millions d'entreprises. Elles sont définies comme suit : les petites et moyennes entreprises (PME) sont des entreprises qui d'une part occupent moins de 250 personnes, d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

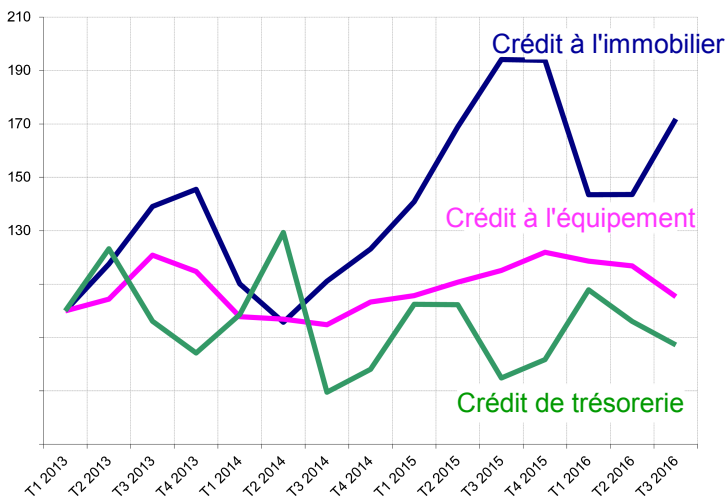
Au sein des PME, les très petites

| | Nb d'entreprises | NB d'unités légales en France | Effectifs salariés en France en milliers d'ETP | | VA en France en Md€ | |
|---------|------------------|-------------------------------|--|-------|---------------------|-------|
| Totaux | 3.695.760 | 3.869.498 | 12.705 | 100 % | 1045 | 100 % |
| PME/TPE | 3.690.391 | 99,9 % | 6.128 | 48 % | 456 | 44 % |

entreprises (TPE) sont des entreprises qui d'une part occupent moins de 10 personnes, d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Flux de crédit aux TPE

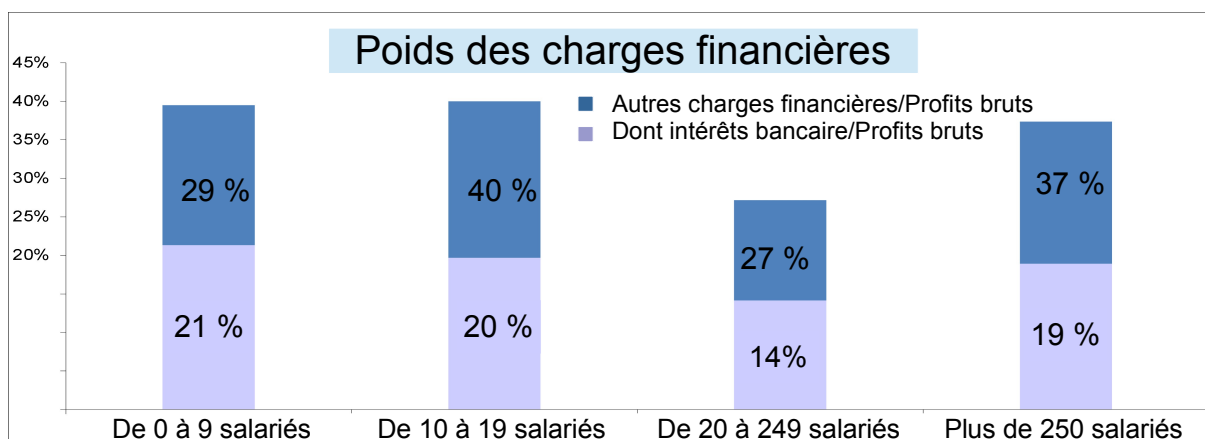
Au sein des crédits à l'investissement, ce sont les crédits à l'immobilier qui croissent tandis



que le flux de crédits à l'équipement et aux machines n'augmentent pas véritablement. En effet, les statistiques de crédits à l'investissement comprennent l'équipement matériel et l'immobilier. Ce dernier n'est porteur ni de la même efficacité ni de la même production que l'équipement. Il est aussi marqué dans certains endroits par le niveau élevé du prix de l'immobilier pouvant, par là même, contribuer à obérer le financement de l'investissement en équipements matériels et en machines.

Source : Banque de France Crédits nouveaux aux micro-entreprises . Indice 100 = 1^{er} trimestre 2013

... En outre, les taux sont plus élevés pour les PME indépendantes, beaucoup plus faibles pour les grandes entreprises et les holdings, et se situent à un niveau intermédiaire pour les PME filiales de groupes.





Quelques courts extraits des interventions de groupes

CFDT : ...La CFDT reconnaît aussi la nécessité de mobiliser davantage de financements pour le développement des TPE/PME...

Mais la CFDT ne soutient pas certains points importants de cet avis. Elle l'a exprimé lors des débats et formalisé par l'expression de dissensus sur :

- le financement de certaines mesures par les budgets consacrés aux allègements de cotisations sociales ou au CICE ;
- la création d'un pôle public bancaire, réduit, suite à notre amendement, à une mise en réseau autour d'une BPI France « redéployée », de la Banque Postale, et de la SIAGI.

Tout en reconnaissant le travail fourni et l'intérêt de certaines pistes de réflexion, la CFDT ne votera pas cet avis.

Entreprises (Medef CPME) : Contrairement à une idée largement répandue, les entreprises en France n'ont pas de problème global de financement... l'avis fait des préconisations imprécises, discutables voire très contestables et le fait que deux dissensus apparaissent clairement conforte notre point de vue...

Par exemple, la proposition de moduler à la baisse l'impôt sur le résultat des PME - TPE en cas de réinvestissement du résultat dans des investissements productifs et porteurs d'emplois est un non-sens...

D'autre part, comment déterminer le caractère productif et porteur d'emploi d'un investissement ? Quels critères retenir ? On imagine aisément que cette condition risque de poser des problèmes juridiques importants et de donner lieu à des contestations à posteriori. Il est proposé « un nouveau fonds de bonification et de garantie dédié aux PME et TPE pour orienter les crédits bancaires vers plus d'emploi et d'efficacité ». Il serait financé par l'Etat, voire pour certains membres de la section, par une partie du budget actuel consacré aux exonérations de cotisations sociales ou au CICE.

D'emblée redisons le : rien ne justifie la création de ce type d'outil...

En outre, la modulation d'un taux de crédit selon « que les investissements réalisent plus d'emploi » est impossible. C'est une impasse qui tournera au cauchemar bureaucratique...

Le groupe des entreprises réaffirme que le CICE n'est pas un cadeau fait aux entreprises mais une nécessité pour redevenir compétitif...

Professions libérales : Les professions libérales représentent un million d'entreprises libérales, composées à 98 % de TPE. Comme toute entreprise, leur besoin de financement est une préoccupation au coeur de leur activité et de leur développement. Mais elles sont confrontées aux mêmes difficultés que la majorité des TPE/PME, rendant difficile leur accès au crédit classique..Selon nous, Bpifrance est l'un des acteurs majeurs dans le financement des TPE/PME, il faut donc lui donner de l'ampleur, afin qu'elle remplisse pleinement son office pour les TPE. ...Les TPE/PME contribuent au développement économique territorial et elles sont un important vivier de croissance et d'emplois de proximité. Ces emplois non délocalisables contribuent à assurer le lien social. Leur financement est vital et le groupe des professions libérales a voté l'avis.

Artisanat : Développer l'investissement des TPE/PME revêt une importance majeure compte-tenu de leur rôle dans l'économie, en termes de richesse produite et d'emplois...

Il s'agit de généraliser les Fonds régionaux, abondés par l'État, proposant des outils de financement calibrés aux besoins des TPE (dont des prêts à taux zéro) et misant sur les



conséquences positives des investissements projetés pour le territoire sur lequel elles sont installées, tout en ayant un effet de levier sur le crédit bancaire...

Plus largement, il convient de lever les obstacles qui freinent l'investissement de ces entreprises, et notamment : alléger la fiscalité pesant sur les bénéficiaires réinvestis,

Le groupe de l'artisanat se réjouit que cet avis permette d'identifier une pluralité de leviers à actionner ... a voté l'avis.

CFE/CGC : Alors que le monde de l'emploi traverse des turbulences incessantes, favoriser le financement des TPE et des PME devient une nécessité absolue, voire une mission d'intérêt général. Même si les banques sont des entreprises qui doivent dégager des bénéficiaires, il n'en reste pas moins qu'elles ont un rôle fondamental d'acteurs du développement économique et territorial. ... Pour le groupe, cet avis constitue un ensemble de propositions concrètes sur le financement des PME et des TPE qui les aideront à se développer, et par conséquent créer et maintenir des emplois de qualité.

CGT : ...cet avis contient des préconisations pragmatiques et opérationnelles. Cependant, la CGT aurait préféré que certaines préconisations plus innovantes, qui constituent des leviers pour une autre efficacité économique et sociale, fassent l'objet d'un consensus plus large, comme :

la réduction des délais de paiements à 30 jours ;

la modulation à la baisse de l'impôt sur le résultat en cas d'affectation de celui-ci à des fins d'investissements productifs porteurs d'emplois ;

une amélioration de l'action publique et des institutions financières publiques (avec la création d'un pôle public bancaire ou la création de Fonds régionaux et d'un fonds national pour faire levier sur le crédit bancaire).

Ce qu'en a dit la presse :

Le Monde

Publié dans la version papier du journal le 15/03/2017.

Un projet d'avis du Conseil économique et social recommande de faciliter les prêts aux dépenses immatérielles, sans garantie, par la banque publique d'investissement.

Par Véronique Chocron

Toutes les entreprises ne profitent pas à plein de la dynamique actuelle du crédit bancaire. Les banques françaises enregistrent depuis plusieurs mois des hausses significatives de leurs encours, mais le total du flux de crédit aux très petites entreprises (TPE) a eu tendance à reculer en 2016 par rapport à l'année précédente.

C'est dans ce contexte que l'économiste Frédéric Boccara devait présenter, mercredi 15 mars, un projet d'avis sur « Les PME-TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité », qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ce texte, dont Le Monde a obtenu copie, formule une série de recommandations concrètes pour « réconcilier [les] statistiques bancaires et [le] ressenti » d'un certain nombre de petites entreprises qui n'accèdent pas au crédit.

Partant du constat que « la France est, avec la Grèce, le seul pays de la zone euro où la demande de financements se trouve supérieure à l'offre », le rapporteur préconise notamment d'actionner des leviers publics pour faciliter l'accès au crédit des TPE. Il recommande en particulier de changer la dimension de Bpifrance, la banque publique d'investissement connue pour son soutien aux PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), afin qu'elle puisse « viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit »....



LE FIGARO.fr

Mercredi 15 mars 2017

Quand les PME n'arrivent pas à emprunter, toute l'économie en pâtit, *Le Figaro.fr***Problème d'accès au crédit bancaire, manque de fonds propres : les petites et moyennes entreprises françaises peinent à se financer. Un projet d'avis du CESE avance des solutions.**

Par Cécile Crouzel

Améliorer l'accès au crédit des PME est crucial pour que l'investissement reparte en France. C'est ce que montre un projet d'avis du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), publié et soumis au vote ce mercredi. En effet, 99% des sociétés françaises sont des petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés) et des très petites entreprises (moins de 10 salariés). Ensemble, elles emploient 48% des actifs dans le pays. Le rôle est donc déterminant. Paradoxalement, ces entreprises n'ont pas forcément besoin de beaucoup d'argent pour innover, se relancer. «La moitié des entreprises de 1 à 9 salarié.e.s qui investissent le font pour un montant d'au plus 5000 euros», note le projet d'avis. Mais elles peinent néanmoins à trouver ces sommes. «Le rythme de croissance de l'encours de crédit aux PME/TPE est moins élevé que celui relatif à l'ensemble des entreprises (+ 2,9 % en glissement annuel contre + 5,6 % pour l'ensemble des entreprises)» au troisième trimestre 2016, ajoute le projet d'avis. En outre, les TPE en particulier se voient assez souvent refuser un prêt: dans 31% des cas pour les crédits de trésorerie, et dans 18% des cas pour des crédits d'investissement. Le CESE propose de nombreuses pistes pour améliorer le financement des TPE-PME. La plus marquante consiste en la création de fonds régionaux. Ces fonds viendraient offrir leur garantie à des prêts bancaires - ce qui permettrait d'éviter des refus de crédit -, mais aussi offriraient une bonification du prêt, si bien que les TPE et PME emprunteraient à un taux d'intérêt plus bas. «La dotation de ce fond pourrait se faire par un fonds national, géré par Bpifrance avec les organisations patronales et de salariés», estime l'économiste Frédéric Boccara, rapporteur du projet d'avis...Le CESE propose notamment pour y remédier de baisser le taux d'impôt sur les sociétés lorsque le résultat est mis en réserve en fonds propres...

Reste un dernier problème, et non des moindres, pour les finances des PME et des TPE: elles sont payées tardivement par leurs clients. Alors qu'en Allemagne 72,1 % des entreprises payaient leurs fournisseurs sans retard en 2015, ce taux n'était en France que de 34 %, la moyenne européenne se situant à 40,9 %. Le CESE recommande d'envisager une diminution progressive de 60 à 30 jours du délai légal maximal de paiement inter-entreprises.

Bulletin BQ Quotidien

...Le premier défi, selon le projet d'avis est le rôle des banques et du crédit. Notant que les statistiques bancaires sur les montants globaux font apparaître un flux de financement et de crédit bancaire important vers les entreprises, y compris les PME, et que les impressions des entreprises ne corroborent pas cette situation, le projet souhaite « réconcilier les statistiques bancaires et ce ressenti », notant que l'on se trouve face à « un défi culturel et institutionnel profond : orienter l'activité bancaire et la finance vers l'appui de l'activité réelle, porteuse d'emploi et de valeur ajoutée ».

Le deuxième défi est « la nouveauté ». « La révolution informationnelle place nos économies face à de nouveaux enjeux : la nécessaire transformation numérique de toutes les entreprises, les changements de critères d'évaluation des entreprises pour leur financement, le besoin d'une vision renouvelée de l'investissement et de l'efficacité... ».

Troisième défi, « alors que l'investissement des PME/TPE est en recul depuis la crise de 2008 (selon la Banque de France), celui de la capacité de rebond en lien avec une transformation de l'offre productive, industrielle et de services, pour être en capacité de répondre à une reprise de la demande – intérieure et extérieure- voire pour impulser cette demande, en conjuguant durabilité écologique avec efficacité sociale et économique »...



Un projet d'avis du Conseil économique et social...

Partant du constat que la « France est avec la Grèce, le seul pays de la zone euro où la demande de financement se trouve supérieure à l'offre », le rapporteur préconise notamment d'actionner des leviers publics pour faciliter l'accès aux crédits des TPE. Il recommande en particulier de changer la dimension de Bpifrance, la banque publique d'investissement connue pour son soutien aux TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit »...



Jeudi 16 mars. Le CESE veut faciliter le financement des TPE et PME, L'Usine Nouvelle.com

Repris par Call Ways News

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté le 15 mars un avis pour améliorer l'accès au financement des TPE et PME. L'assemblée consultative préconise une vingtaine de mesures visant notamment à développer les prêts pour la trésorerie et l'investissement immatériel.

Par Arnaud Dumas

...

Améliorer les relations banques-entreprises

Le rapport élaboré par le CESE propose plusieurs mesures pour renforcer les relations entre les banques et les entreprises, et rétablir la confiance entre les deux partenaires. Il préconise ainsi d'évaluer régulièrement la relation banque-entreprise sous l'égide de l'Observatoire du financement des entreprises. Et de renforcer les missions de la Médiation du crédit pour lui donner un rôle de conseil en amont de l'éventuel conflit entre la TPE et sa banque.

Pour renforcer l'accès au crédit, l'avis du CESE recommande la création de fonds régionaux permettant de garantir ou de bonifier les crédits bancaires aux TPE, en prenant des critères liés à l'emploi ou la valeur ajoutée projetés par l'entreprise. Le CESE souhaite par ailleurs que le rôle de Bpifrance auprès des TPE soit développé.

"Il faudrait développer le prêt de développement dédié au TPE qui vise actuellement autour de 5000 TPE par an, explique Frédéric Boccara. Notre idée, c'est qu'il puisse toucher plutôt 50 000 TPE par an pendant cinq ans."

Ce prêt de développement sans garantie, testé par Bpifrance sur deux régions (Bretagne et Ile-de-France), permet de financer l'investissement immatériel ou le besoin en fonds de roulement des TPE pour des montants de 10 000 à 50 000 euros, sur cinq ans avec un an de différé.

Renforcer les fonds propres

L'avis du CESE préconise également de renforcer les fonds propres de ces entreprises. Il propose de faire bénéficier d'un avantage fiscal les TPE-PME qui affectent une partie de leur résultat en fonds propres. Le CESE soumet toutefois cette baisse d'impôt sur le résultat à une condition, ces nouveaux fonds propres doivent servir "à des fins d'investissements productifs, porteurs d'emploi". Cet avis issu de la section de l'économie et des finances du CESE n'a toutefois pas fait l'unanimité des membres de l'assemblée consultative. François Asselin, le président de la CPME, a déclaré voter contre.

"Cet avis est celui des occasions manquées, a-t-il tranché lors de la séance du mercredi 15 mars. Le problème des PME est plus celui de la rentabilité que celui du financement."

Le représentant des petites et moyennes entreprises a notamment fustigé le conditionnement de la modulation de l'impôt sur le résultat à un investissement productif. "Un non-sens !", assène-t-il.



L'AGEFI Quotidien

Encadré Expert - « Nous avons plusieurs moyens politiques pour encourager les banques à financer l'immatériel efficacement »

Frédéric Boccara, économiste, membre de la section de l'économie et de la finance du Conseil économique, social et environnemental et rapporteur de l'étude "Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité" publié le 15 mars dernier.

Quel est l'objectif de ce rapport ?

Nous sommes en train de vivre une véritable révolution informationnelle, où les capacités humaines deviennent décisives pour l'efficacité économique, car les informations, leur création et leur manipulation sont en train de devenir prédominantes. Financer l'immatériel par du prêt est la meilleure façon de toucher nos TPE et PME, qui ne souhaitent pas toujours ouvrir leur capital au risque de perdre la main et qui sont un réservoir de création d'emploi et d'efficacité. Cela demande une nouvelle conception du financement, qui ne soit plus uniquement basé sur un gage sous-jacent.

Quels sont les leviers que vous conseillez d'actionner ?

Nous avons plusieurs moyens politiques pour encourager les banques à financer l'immatériel efficacement. Un premier levier, très efficace, serait d'obtenir que la banque centrale européenne (BCE) oriente une partie de son refinancement à taux zéro vers les prêts à l'immatériels porteurs de valeur ajoutée et d'emploi octroyés à des TPE et PME. Une partie du Quantitative Easing (QE) de la BCE pourrait aussi appuyer le volet PME-TPE du plan d'investissement Juncker. La Banque de France (BdF) peut également, depuis 2011, en tant qu'intermédiaire par sa cotation, jouer sur les critères d'attribution des crédits portés devant la BCE.

En parallèle, nous souhaitons encourager très fortement l'action de BPIFrance. Nous recommandons d'augmenter sa dotation, afin que la banque publique poursuive sa politique de soutien aux petites entreprises et entraîne les banques privés dans son sillage.

Enfin, nous proposons de créer des fonds régionaux. Dotés nationalement, ils permettraient de garantir ou de bonifier les crédits bancaires aux TPE, en fonction de l'emploi créé ou de la valeur ajoutée dans le cadre de l'investissement concerné.

N'y a-t-il pas des résistances, y compris au sein du CESE ?

Certainement. Culturellement, certains craignent de déstabiliser les banques. Il y a probablement un effort de formation et de recrutement nécessaire dans ces dernières. **Au CESE, l'avis a toutefois été voté à une majorité absolue très large (127 pour, 20 contre, 24 abstentions) en dépit d'une certaine opposition du MEDEF. L'artisanat et les professions libérales l'appuient, car ils cherchent le développement réel. Les syndicats aussi (à l'exception de la CFDT), notamment parce que cela stimulerait le développement de l'emploi.**